



## ***L'édito des élus***

Rouchounes, Rouchoux,

C'est avec beaucoup d'émotion que nous avons appris le 3 mars dernier la disparition brutale de Sophie DESSUS, députée de notre département et maire d'Uzerche. Femme de caractère, de convictions, mais aussi femme de parole et de terrain (vertus qui font malheureusement défaut à grand nombre de nos dirigeants), elle laisse un immense vide politique en Corrèze où elle était unanimement appréciée.

Notre nouvelle grande Région (toujours sans nom) a été, lors de sa première commission permanente, confrontée (bizarrement personne n'avait rien vu auparavant) à une situation financière grave et scandaleuse. En effet, suite à la révélation des comptes calamiteux de l'ex région Poitou-Charentes (132 millions d'€ de factures impayées et 130 millions d'€ d'emprunts toxiques) un second audit laisse apparaître une autre « dérive » de 130 millions d'€ correspondant à des éléments de sous-budgétisation. Au final, c'est donc une ardoise d'environ 400 millions d'€ qui va fortement impacter les orientations budgétaires de la grande Région où la santé financière du Limousin n'est pas non plus « réjouissante ».

A plus petite échelle, cette situation nous laisse plutôt inquiets pour notre entrée (forcée), au 1<sup>er</sup> janvier 2017, dans la prochaine communauté de communes de haute-Corrèze. Qui va supporter l'endettement de certains EPCI ou communes ? Nous avons déjà tous la réponse..... L'éradication, annoncée par le gouvernement à travers la loi NOTRE, de tout ce qu'il considère comme trop « petit » (communes, EPCI, syndicats) ne sera pas sans conséquences directes et négatives sur la vie (et le porte-monnaie) de millions de Français.....

L'arrivée du printemps correspond dans les communes à la période du vote du budget primitif, ce qui a été réalisé le 22 mars pour ce qui concerne notre village (la date limite était fixée au 15 avril).

L'arrivée du printemps c'est aussi le renouveau de la nature qui est pour nous (les « ruraux ») un formidable antidote contre la morosité et la violence dont est trop souvent imprégnée notre actualité.

Bon printemps à toutes et à tous.

Le conseil municipal



## DU PONT DE ROTABOURG A LA CROIX D'ANGLARS

✓ Vidange du barrage de Marèges : La SHEM va procéder cet été à la vidange décennale du barrage de Marèges. Elle profitera de l'abaissement du niveau d'eau pour entreprendre une importante campagne de travaux. Le plan d'eau passera en quelques semaines de 47 millions de m<sup>3</sup> d'eau à seulement 2 millions de m<sup>3</sup>. La vidange sera précédée en juillet d'une pêche électrique d'inventaire et de sauvegarde (en aval du barrage) qui servira à comptabiliser les espèces de poissons présentes. Puis, en août, une pêche de décompression en amont du barrage permettra, en récupérant les plus beaux spécimens au fur et à mesure de l'abaissement du plan d'eau, de limiter les pertes en poissons.

Les dates clés de la vidange :

- du 21 juillet au 1<sup>er</sup> août : début de l'abaissement du plan d'eau par turbinage
- du 2 au 21 août : vidange proprement dite par les vannes de pied du barrage
- du 10 au 20 août : pêche de décompression
- du 22 au 28 août : le plan d'eau sera en son point le plus bas
- 29 août : début de la remontée du niveau d'eau
- 7 septembre : retour à l'exploitation des usines de Marèges

Pour des raisons de sécurité l'accès au barrage sera totalement fermé à la circulation durant le chantier. En contrepartie, et pour laisser aux personnes intéressées la possibilité d'observer la vidange et l'évolution des travaux, la SHEM va ouvrir un chemin d'accès à un belvédère aménagé en surplomb du barrage.

✓ Effacement des réseaux à Maisonneuve : Ces travaux entamés en 2014 (enfouissement des lignes électrique et téléphonique, remplacement de l'éclairage public) sont enfin terminés...il était temps... La réception de chantier avec le Syndicat de la Diège (maitre d'œuvre) a eu lieu le 4 avril. La VC2 a quelque peu souffert lors de ces travaux et nous avons décidé de refaire cette année le revêtement du tronçon « abimé » (de l'intersection avec la D20 à l'intersection avec la VC7). La procédure d'appel d'offres qui avait été lancée s'est clôturée le 19 avril. La commission d'appel d'offres a procédé à l'ouverture des plis le 20 avril, et après examen des 6 candidatures c'est l'entreprise Eurovia qui a été choisie, avec une proposition à 34 472,10 € TTC.

✓ Abri bus des Chaumettes : Par courrier du 31 mars le service des transports scolaires du Conseil Départemental a informé la Mairie, les familles concernées et le transporteur que le seul point de ramassage des enfants des Chaumettes était bien l'abri bus récemment implanté sur la place. Cette prise en charge est effective depuis le 4 avril dernier.

✓ Vente « Lo Topi » : Evoquée dans le dernier édito, la vente de cette bâtisse située à Val Beneyte bas est en cours de finalisation. La commune, propriétaire de la maison, a fait établir le DDT (Dossier de Diagnostic Technique) par un diagnostiqueur certifié. Ce diagnostic immobilier, qui vise à informer l'acquéreur de l'état de la maison qu'il projette d'acheter, est obligatoire depuis 1997 (vote de la loi Carrez). Le compromis de vente a été signé le 2 avril chez Maître LEROUX à Ussel.

✓ Appartement de l'ancienne école : A la suite du départ de son locataire, le studio était disponible. Avant de le proposer à nouveau à la location, nos deux agents communaux ont effectué un petit « rafraîchissement » (peintures et papiers peints) du logement. Ce dernier a été attribué à Mlle GIMENO de Sainte Marie Lapanouze et ce à compter du 1<sup>er</sup> avril.

Le garage rattaché aux 4 appartements a été terminé en début d'année et mis à disposition des locataires.



✓ Vidange de la lagune : Nous devons procéder cette année à la vidange de la lagune et deux formules d'évacuation des boues sont envisageables : l'épandage et l'enfouissement sur un terrain privé ou communal ou alors le transfert à destination de la station d'épuration d'Ussel. Des devis ont été demandés auprès de Vidanges Corrésiennes (Ussel) et de la société Terralys (Brive).

✓ Pompes à eau du village : Sollicités par plusieurs d'entre vous quant à une possible remise en service des 3 pompes à eau de la commune, nous avons enfin trouvé, et contacté, une entreprise spécialisée dans ce secteur bien précis. Il s'agit d'une société familiale implantée à Lubersac : SARL Pompes Denis. Nos 3 pompes à bras sont de marque BODIN. Créée en 1920, la société Bodin existe toujours ce qui devrait faciliter l'acquisition éventuelle des pièces de rechange.





## ZOOM SUR LES FINANCES LOCALES

Vous trouverez en annexe la synthèse du compte administratif 2015 et du budget primitif 2016. Comme vous pourrez le visualiser au bas de la page 1, nous avons, pour l'année en cours, maintenu les taux d'imposition des taxes directes locales au même niveau qu'en 2015.

✓ Dépose de la cabine téléphonique : Certains de nos concitoyens ne l'ont peut-être pas encore vu, mais depuis le 5 avril la cabine téléphonique située face à la mairie ne fait plus partie du mobilier urbain de Roche. Elle avait été installée en 1982 période où chaque commune de moins de 1000 habitants devait être dotée d'au moins une cabine téléphonique. Au travers d'un amendement à la loi Macron, le gouvernement a fait supprimer l'obligation qui incombait jusqu'ici à Orange (ex France Télécom) d'entretenir les cabines téléphoniques sur l'ensemble du territoire. Ce parc de publiphones qui avoisine les 38000 unités est devenu aujourd'hui totalement obsolète avec la généralisation de la téléphonie mobile. Dans le cadre de l'opération de démantèlement qui en résulte, notre commune a été contactée par l'opérateur Orange, puis par son partenaire mandaté qui est venu effectuer l'enlèvement de notre cabine téléphonique. Cette dernière, comme toutes ses « consœurs », sera recyclé (traitement et tri des matériaux) par une filiale de Véolia. Orange utilisera en partie le budget jusqu'alors consacré à l'entretien des publiphones pour l'extension de la couverture mobile en zone rurale (où environ 3000 communes sont encore en zone blanche).

✓ Déclaration obligatoire des palmipèdes chez les particuliers : Dans le cadre des mesures de lutte et d'éradication de l'influenza aviaire hautement pathogène qui touche 17 départements du sud-ouest, la mairie rappelle l'obligation faite aux propriétaires particuliers de volailles de déclarer leurs animaux. Pour ce faire un formulaire de déclaration a été distribué pour un retour en mairie avant le 18 avril. Ce recensement initié par le ministère de l'agriculture a pour objectifs la sensibilisation des propriétaires sur les mesures d'hygiène à respecter et la connaissance par la préfecture de données accessibles rapidement en cas de besoin (ex : en cas d'extension de la maladie).

✓ Square de l'église : Son aménagement a été complété avec la pose d'une poubelle bois et d'un panneau signalétique. Ce panneau d'information générale, fabriqué et installé par le Conseil Départemental, est positionné en bordure de l'itinéraire Bort/Argentat qui est inscrit au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée).



✓ Reclassement de la salle polyvalente : Le programme consacré à l'accessibilité de nos 3 ERP (Etablissements Recevant du Public) a été entamé l'an dernier. Les travaux nécessaires (et obligatoires) à l'accessibilité de la mairie sont en cours de réalisation (voir photo ci-dessous). Cet aménagement a été confié aux entreprises Gouny et RMCL.

Suite au dépôt des dossiers en Préfecture pour ces mises en conformité, il nous a été signifié que la salle polyvalente était reclassée en 3<sup>e</sup> catégorie (5<sup>e</sup> catégorie jusqu'alors). Cette nouvelle classification a été déterminée en fonction de la surface au sol de la salle et du nombre de personnes debout pouvant y être accueillies. En conséquence la salle polyvalente sera désormais soumise au respect d'un règlement de sécurité contre l'incendie et le risque de panique, règlement qui impliquera la visite régulière d'une commission de sécurité. Après la première de ces visites nous serons donc informés quant à la nécessité (ou non) d'apporter des modifications à la salle polyvalente.



✓ Travaux d'assainissement au cimetière et aux Chaumettes : Un drainage a été effectué entre le mur arrière du cimetière et la forêt pour capter des eaux de ruissellement et les orienter dans le fossé bordant la voie communale sous les terrains de jeux. Aux Chaumettes, à l'intersection des VC3 et VC7, les aménagements ont permis de canaliser les eaux pluviales qui pénétraient sur le terrain d'un particulier. L'entreprise Mattioz a réalisé ces travaux pour un coût TTC de 5 184,48 €.

✓ Taxe Ordures Ménagères : La commune a participé jusqu'en 2015 aux frais d'enlèvement des ordures ménagères (à hauteur de 15% l'an dernier). Le SIRTOM d'Ussel qui est voué à disparaître pour être réorganisé à partir de 2017 (adapté à la nouvelle Com/Com de haute Corrèze) nous a incité à supprimer cette aide communale que nous étions les seuls à accorder parmi les 37 communes adhérentes. Aussi, après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé de mettre fin à cette participation.

✓ Travaux dans le logement communal n°6 : Programmés en 2015, les travaux de réfection du bloc d'entrée (salle de bain, wc, cuisine) ont débuté fin mars et sont en voie d'achèvement. Les entreprises Ulmet (carrelage) et Prevot (plomberie) ont effectué cette rénovation et ce pour un coût de 6015,94 € TTC.

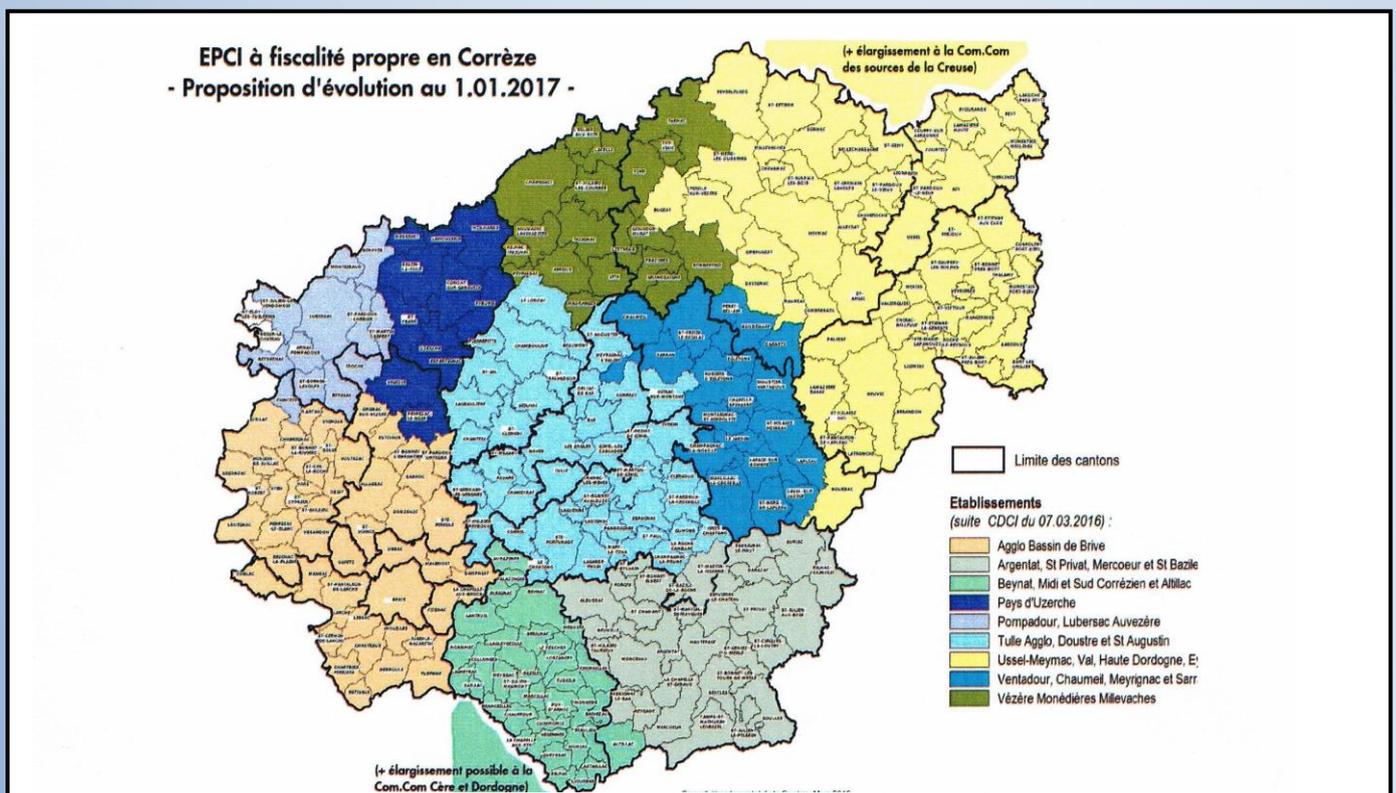
✓ Comptages nocturnes des cerfs : Ces opérations se sont déroulées sur le territoire de notre commune entre le 4 et le 16 avril. Elles étaient effectuées par le service technique de la FDCC (Fédération Départementale des Chasseurs de la Corrèze) accompagné de responsables des sociétés de chasse locales avec l'autorisation préalable de la DDT.

✓ Site web de la mairie : Même s'il nous reste quelques pages à terminer le site est désormais accessible. Bienvenue sur : [www.roke-le-peyroux.fr](http://www.roke-le-peyroux.fr)

✓ Perspectives sur la couverture haut débit : L'aménagement numérique et le passage progressif en très haut débit (grâce à la généralisation de la couverture en fibre optique) va imposer d'importants investissements mais aussi beaucoup d'attente. La couverture à 100 % du territoire a été fixée à 2035.... D'ici là, il y aura donc beaucoup d'inégalités et de frustrations chez les particuliers en fonction de leur possibilité de connexion via la fibre optique. Les premiers déploiements publics en Corrèze ont débuté avec des couvertures partielles pour Tulle et Brive et une projection à l'horizon 2020 pour une cinquantaine de communes de basse-Corrèze. Plus près de chez nous, certains quartiers d'Ussel et Saint Exupéry devraient bénéficier de travaux cette année. Pour les autres secteurs, et en attendant les possibilités de connexion optimales, ce sont des opérations de montée en débit via le réseau des lignes de cuivre classique (ADSL) qui ont été programmées. Pour ce qui nous concerne, la desserte en fibre optique est assurée jusqu'à l'usine électrique de Val Beneyte. Nous espérons bénéficier de possibilités de raccordement à cette ligne, mais il nous a été clairement répondu que ce fibrage était strictement réservé à l'usine. Il faudra donc, utiliser une autre ligne pour pouvoir raccorder les habitants de notre village.... Comme dans beaucoup d'autres domaines nos décideurs font preuve, une fois de plus, d'un sens de l'économie très développé....

✓ Nouveau bar/restaurant à Liginiac : Créé dans l'ancien bureau de poste, ce nouveau commerce, de même activité que celui qui avait fermé pour cause de départ en retraite, vient d'ouvrir ses portes. Parallèlement, les gérants (Mr et Mme Pougetoux) proposeront deux autres services : presse et tabac.

✓ Le point sur notre future communauté de communes : Le 7 mars la CDCI (Commission Départementale de Coopération Intercommunale) a proposé le nouveau schéma départemental. La Corrèze va ainsi passer de 20 intercommunalités à 9. Le projet de périmètre concernant notre prochain EPCI englobait jusqu'alors 80 communes. Huit d'entre elles (membres de la com/com Bugeat/Sornac/Millevalches), ont déposé, à l'occasion de la réunion évoquée ci-dessus, un amendement visant à intégrer l'EPCI dite du « Pays des Monédières ». Ces communes sont : Bonnefond, Gourdon-Murat, Grandsaigne, Lestards, Pradines, Tarnac, Toy-Viam et Viam. L'amendement présenté ayant été adopté, le nombre de communes de la future intercommunalité de haute-Corrèze est désormais de 72. L'arrêté définitif de périmètre est fixé au 31 décembre 2016.



✓ Maison de santé à Neuvic : Les 3 médecins prévus dans la maison de santé pluridisciplinaire des gorges de la haute Dordogne à Neuvic sont désormais installés :

- D<sup>r</sup> Agnès BOURDONCLE ( ☎ : 05 55 46 71 06 / 06 04 40 96 91)

- D<sup>r</sup> Boris HENNEQUART ( ☎ : 05 55 46 71 05)

- D<sup>r</sup> Jean-Louis LACROIX ( ☎ : 05 55 95 90 92 / 06 81 60 11 39)

✓ Corrèze Télé Assistance : Pour les personnes âgées ou en situation de handicap choisir de rester chez soi le plus longtemps possible en toute sécurité est aujourd'hui possible. Le service de télé assistance départemental associé aux packs autonomie domotique apporte une réponse efficace aux besoins des personnes en perte d'autonomie. En cas de chute, malaise ou détresse morale l'assistance est immédiatement déclenchée. Un suivi personnalisé (selon les besoins et les souhaits) peut être mis en place avec les assistants de secteur que vous rencontrerez.

Pour tout renseignement contacter Corrèze Télé Assistance au : 05 55 86 11 01

✓ Polémique à propos des compteurs Linky : Déjà évoqué dans l'édito précédent le déploiement à l'échelle nationale de ces nouveaux compteurs électriques par ERDF soulève beaucoup d'inquiétudes. Certaines communes ont d'ailleurs à ce jour pris des délibérations visant à refuser la pose des compteurs sur leur territoire. Ces décisions pointent et s'appuient sur trois risques potentiels : l'exposition aux ondes électromagnétiques, un éventuel risque d'incendie et l'atteinte à la vie privée des consommateurs. Face à la prolifération d'informations (souvent contradictoires) diffusées sur ces compteurs « intelligents » il est actuellement très délicat de se positionner, et donc de fournir, de manière objective et transparente, des réponses aux habitants qui nous interrogent. Dans l'attente, il devient urgent que les maires soient informés sur les limites de leur capacité à agir dans le domaine juridique dans l'éventualité d'une opposition à l'installation de ces compteurs. La généralisation de ce compteur est une décision politique imposée par le gouvernement à tous, usagers et élus, sans aucune concertation, ce qui devient vraiment une très mauvaise habitude.....



*Les objets de la polémique*



Mme Germaine LONCHAMP du village des Chaumettes vient de nous quitter brutalement

Le maire et le conseil municipal adressent leurs sincères condoléances à la famille

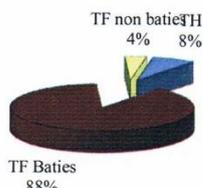
## BUDGET 2016 ROCHE

<b>FONCTIONNEMENT</b>		Compte Administratif 2015		Budget Primitif 2016	
Nature des dépenses	Prévisions du Budget 2015	Réalizations 2015	Propositions du Budget 2016	Evolution Bp n-1/n	
011 Charges à caractère général	66 649,00 €	47 220,54 €	56 430,00 €	-15,33%	
012 Charges de personnel	78 400,00 €	75 472,40 €	78 050,00 €	-0,45%	
65 Autres charges de gest. courante	33 700,00	27 056,38 €	29 300,00 €	454,82%	
66 Charges financières	1 200,00 €	1 095,12 €	900,00 €	-25,00%	
014 Atténuations de produits	5 281,00 €	5 281,00 €	6 000,00 €		
67 Charges Exceptionnelles	650,00 €	456,70 €	650,00 €	0,00%	
<b>Total des opérations réelles</b>	<b>185 880,00 €</b>	<b>156 582,14 €</b>	<b>171 330,00 €</b>	<b>-7,83%</b>	
<i>Opérations d'ordre 042</i>	<i>722,00 €</i>	<i>722,00 €</i>	<i>722,00 €</i>		
<i>022 Dépenses Imprévues</i>	<i>1 216,91 €</i>	<i>- €</i>	<i>853,23 €</i>	<i>-29,89%</i>	
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>187 818,91 €</b>	<b>157 304,14 €</b>	<b>172 905,23 €</b>	<b>-7,94%</b>	
<i>Autofinancement prévisionnel</i>	<i>121 000,00 €</i>		<i>85 000,00 €</i>	<i>-29,75%</i>	
<b>TOTAL avec autofinancement</b>	<b>308 818,91 €</b>		<b>257 905,23 €</b>		

Nature des Recettes	Prévisions du Budget 2015	Réalizations 2015	Propositions du Budget 2016	Evolution Bp n-1/n	
013 Atténuation de charges	14 000,00 €	13 162,38 €	11 000,00 €	-21,43%	
70 Produits de Services	700,00 €	473,21 €	450,00 €	-35,71%	
73 Impôts et taxes	136 100,00 €	136 325,78 €	136 700,00 €	0,44%	
74 Dotations	22 700,00 €	20 146,06 €	17 300,00 €	-23,79%	
75 Produits de Gestion Courante	40 150,00 €	40 927,35 €	41 200,00 €	2,62%	
77 Produits exceptionnels					
Transfert de Charges					
<b>Total des opérations réelles</b>	<b>213 650,00 €</b>	<b>211 034,78 €</b>	<b>206 650,00 €</b>	<b>-3,28%</b>	
<i>Opérations d'Ordre 042</i>					
<i>Excédents</i>	<i>95 168,91 €</i>	<i>- €</i>	<i>51 255,23 €</i>	<i>-46,14%</i>	
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>308 818,91 €</b>	<b>211 034,78 €</b>	<b>257 905,23 €</b>	<b>-16,49%</b>	
<i>Résultat cumulé de l'exercice</i>		<i>53 730,64 €</i>			

### La fiscalité Directe locale - Prévisions du budget primitif

Libellé des taxes	Bases d'imposition	Taux appliqués	Produit résultant
Taxe d'habitation	138 200,00	2,43%	3 358 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties	422 400,00	9,15%	38 650 €
Taxe foncière sur non bâties	5 800,00	28,52%	1 654 €
Compensations versées par l'Etat			
	<b>Total général</b>		<b>43 662 €</b>



Produit des trois taxes

INVESTISSEMENT	Compte Administratif 2015		Budget Primitif 2016		
	Nature des dépenses	Prévisions du Budget 2015	Réalisations 2015	Propositions du Budget 2016	Evolution Bp n-1/n
20 Immobilisations incorporelles					-
204 Subventions versées					
21 Programmes d'équipement	41 102,88 €	20 042,17 €	25 200,00 €		-38,69%
23 Immobilisation en cours	143 500,00 €	56 118,41 €	169 523,88 €		18,14%
16 Remboursement du Capital et cautions	8 003,00 €	7 839,35 €	8 240,00 €		2,96%
27 Autres immo financières					-
<b>Total des opérations réelles</b>	<b>192 605,88 €</b>	<b>83 999,93 €</b>	<b>202 963,88 €</b>		<b>5,38%</b>
<i>Opérations d'ordre Chap 040</i>					
<i>Opérations d'ordre Chap 041</i>					
020 Dépenses imprévues					
Déficit 001				12 920,44 €	
RAR D					
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>192 605,88 €</b>	<b>83 999,93 €</b>	<b>215 884,32 €</b>		<b>12,09%</b>
<i>Résultat de l'exercice soit un déficit de</i>		<i>28 033,17 €</i>			

NATURE DES RECETTES	Prévisions du Budget 2015		Propositions du Budget 2016		Evolution Bp n-1/n
	Nature des Recettes	Prévisions du Budget 2015	Réalisations 2015	Propositions du Budget 2016	
13 Subventions d'équipement				9 356,00 €	-
10 Dotations et fonds divers	1 160,00 €	1 133,61 €	1 662,00 €		43,3%
16 Emprunt ou caution	500,00 €		500,00 €		0,0%
<b>Total des opérations réelles</b>	<b>1 660,00 €</b>	<b>1 133,61 €</b>	<b>11 518,00 €</b>		<b>593,9%</b>
<i>Opérations d'ordre 040</i>	<i>722,00 €</i>	<i>722,00 €</i>	<i>722,00 €</i>		<i>0,0%</i>
<i>Opérations d'ordre Chap 041</i>					
Cession 024				21 000,00 €	-
Réserves c/1068	54 111,15 €	54 111,15 €	97 644,32 €		80,5%
Autofinancement prévisionnel	121 000,00 €		85 000,00 €		-29,8%
Excédent 001	15 112,73 €	0,00 €			-100,0%
RAR R				0,00 €	
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>192 605,88 €</b>	<b>55 966,76 €</b>	<b>215 884,32 €</b>		<b>12,1%</b>
<i>Résultat de l'exercice soit un excédent de</i>		<i>-28 033,17 €</i>			

### ETAT DES OPERATIONS PROGRAMMEES EN 2016

OPERATIONS (1)	Dépenses	Recettes	Solde
<b>TOTAUX</b>	<b>194 723,88</b>	<b>30 356,00</b>	<b>164 367,88</b>
cpte 2158 ACHAT MATERIEL TECHNIQUE	2 000,00		
cpte 2184 ACHAT MOBILIER	2 500,00		
cpte 213 RAVALEMENT/VMC/DOUCHES GITES	22 700,00	21 000,00	
cpte 231 ACCESSIBILITE	26 000,00		
cpte 231 VOIRIE	48 000,00	9 356,00	
cpte 231 CIMETIERE	5 200,00		
cpte 231 TRAVAUX APPARTEMENT ET GARAGE	20 100,00		
cpte 231 ENFOUISSEMENT DES LIGNES	68 223,88		

### TABLEAU DES RESULTATS

Résultat de Fonctionnement	148 899,55 €
Résultat d'Investissement	-12 920,44 €
Restes à réaliser Dépenses	1 888,88 €
Restes à réaliser Recettes	0,00 €
<b><u>Besoin de financement</u></b>	<b><u>97 644,32 €</u></b>